
Groupe technique Observation locale

Metz, le 29 janvier 2019



Ordre du jour

1. Point d'avancée sur le glossaire
2. Données : quels besoins pour un observatoire local ?
3. Échanges et suites à donner

Participants

<i>SCoT de l'arrondissement de Sarrebourg : MC Karas</i>
<i>SCoT du Pays barrois : L Errard</i>
<i>Conseil départemental de la Meuse : T Aumont, A Durand</i>
<i>ADEUS : A Saib</i>
<i>AGURAM : B Demonty</i>
<i>Chambre régionale d'agriculture : A Legrand</i>
<i>SAFER Grand Est : P Soare</i>
<i>CEREMA : F Pierron, G Valat</i>
<i>DDT 57 : R Vande Maele</i>
<i>DDT 51 : C Renauld</i>
<i>DRAAF Grand Est : M Levi-Valensin</i>
<i>Région Grand Est : F Gautier, A Hamm, B Leplomb</i>
<i>DREAL Grand Est : M Antoine, T Hodée, F Barraud (STELC), B Desjardins, E Tschudy (SCDD)</i>

Séquence 1 : Glossaire

Les définitions élaborées au cours des deux séances de travail InterGT observation locale sont mises au débat (cf. glossaire joint). Entre autres, la question de la définition de l'étalement urbain amène de nombreux débats, plusieurs points de vue existent en effet sur ce concept : la prise en compte du desserrement des ménages et la question des formes urbaines associées à l'étalement urbain sont notamment abordés.

Il est demandé aux participants du GT de faire remonter leurs observations sur le premier jet de glossaire avant le 15 mars prochain (date du 22 mars retenue finalement après le GT).

Il est bien souligné que le travail sur le glossaire n'est pas fini et que c'est un objet qui sera évolutif et non figé, ainsi certaines demandes pour de prochaines définitions sont proposées : imperméabilisation, urbanisation diffuse, armature urbaine par exemple.

Séquence 2 : Données et besoins pour l'observation locale

Parmi les objectifs que doit poursuivre un observatoire local, sont mentionnés :

- Une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du territoire
 - Observation des évolutions et des dynamiques
 - Observation des évolutions en regard des objectifs des documents locaux (SCoT par exemple)
 - Suivi de la mise en œuvre d'un projet de territoire
- Réflexion sur des possibilités d'actions à partir des observations
- La question du pas de temps pour ces observations est posée
- La nécessité d'analyser les composantes démographiques et d'emplois est soulignée, pour alimenter les analyses

Parmi les postes d'observation principaux, sont mentionnés :

- La consommation foncière (pour le résidentiel et pour les activités) à mettre en regard des dynamiques de population et d'emploi
- Le potentiel de densification dans le tissu existant
- L'analyse du potentiel foncier
- Les possibilités de renouvellement
- L'observation des marchés fonciers
- Le suivi de la forêt
- La densité
- Des critères démographiques (population, ménages, typologie de la population)
- Dynamique de la construction

Les données utilisées et connues qui sont mentionnées lors des échanges sont : les fichiers fonciers, les MOS locaux, la BD OCS régionale (la nomenclature arrêtée pour la production est jointe avec le compte rendu), les données SAFER, les données des permis de construire, PERVAL, EPTB, les données INSEE. Ce recensement n'est pas exhaustif mais reflète les principales sources données qui sont utilisées par les participants du GT.

Nous pouvons aussi citer les données issues de la PAC (le RPG), les données DVF ou encore les données de l'IGN (BD Topo notamment).

1 suite à donner

- *procéder à un recensement de toutes les bases de données existantes : présentation d'un premier recensement avec en appui en inter GT : AGAPE, AUDC, EPF Alsace, PNR Vosges du Nord, DREAL (SCDD)*

L'AGURAM se propose de présenter le dispositif DATAGENCES qui a été développé en partenariat entre plusieurs agences d'urbanisme de la région ainsi que la méthodologie de traitement des fichiers fonciers qui y a été intégrée.

2 suites à donner

- Étude DREAL guide méthodologique observatoire habitat et foncier du PLH : une présentation des travaux en GT en fonction de l'état d'avancement ;
- compléments sur le glossaire proposés en inter GT, l'ensemble des partenaires est sollicité pour faire part de ses remarques avant le 22 mars 2019